

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-4-8-1

Séance du vendredi 11 avril 2014

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES: AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE EN 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-8-3 du 13 mars 2014 relative à la politique des actions éducatives en 2014, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 fixant le budget primitif du Département pour 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue les subventions suivantes, dont le montant total s'élève à : 101 131 €, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :
 - ❖ Chapitre 67, fonction 28, nature 6713 :
 - Mathématiques Sans Frontières : 8 500 €
 - Association départementale des PEEP : 700 €
 - Association des Amis de Marcel Rudloff : 500 €
 - Entreprendre pour Apprendre, Alsace : 1 000 €
 - ❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 65738 :
 - CRDP d'Alsace : 63 000 €

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 6574 :

- Educ'Envia 68 :	15 000 €
- OCCE 68 :	3 100 €
- Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

- approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant joint en annexe.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions